

Directives concernant la candidature pour l'organisation de manifestations internationales de la World Curling Federation (WCF)

1. But

Ce document règle la marche à suivre concernant des candidatures pour le déroulement de manifestations internationales de la World Curling Federation.

2. Mise au concours

SWISSCURLING reçoit directement de la WCF la mise au concours pour le déroulement de manifestations internationales de la WCF et informe les délégués, les délégués-remplaçants, les présidents des clubs et les responsables des halles au sujet des manifestations qui sont ouvertes à la candidature.

3. Poser sa candidature

Chaque groupe d'intérêt peut poser une candidature.

4. Directives

En posant sa candidature, le candidat doit s'en tenir aux directives et aux exigences de la World Curling Federation. Les directives peuvent être consultées sur la page web de la World Curling Federation (<http://worldcurling.org/wcf-competition-hosting-manual>).

5. Annoncer les candidatures

Le candidat doit prendre contact le plus rapidement possible avec le secrétariat central de **SWISSCURLING** et annoncer sa candidature.

6. Présentation de la candidature auprès de SWISSCURLING

La candidature doit être remise au secrétariat central conformément aux délais définis. Le dossier doit impérativement être remis à l'association nationale **SWISSCURLING** et non directement à la World Curling Federation. La World Curling Federation n'accepte que des candidatures provenant de **SWISSCURLING**.

7. Délais pour la candidature

La candidature doit parvenir au secrétariat central de **SWISSCURLING** au moins 90 jours avant la date limite fixée par la World Curling Federation. Pour des dossiers envoyés trop tard, une étude dans les délais ne peut plus être garantie et la candidature peut être refusée.

8. Examen du dossier de candidature et décision

Le dossier est examiné par le comité exécutif de la **SWISSCURLING** Association. Le comité exécutif se prononce en faveur ou contre la candidature.

9. Présentation auprès de la World Curling Federation

Si la candidature est acceptée par le comité exécutif de **SWISSCURLING**, l'association nationale, **SWISSCURLING**, transmet le dossier de candidature à la World Curling Federation.

10. Attribution et contrats

Si la World Curling Federation attribue la manifestation au candidat, les contrats doivent être établis d'entente avec **SWISSCURLING**. Il s'agit des contrats qui concernent les organisations faitières World Curling Federation, Swiss Olympic et l'OFSP.